

» Christ, le Fils du Dieu vivant. » Après ce raisonnement, et pour éviter toute controverse, il conclut en déclarant hérétiques tous les chrétiens qui ne pensaient pas comme lui, et il les déclara excommuniés en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'Apôtre.

Les foudres du pape n'intimidèrent pas Charlemagne; ce prince, voulant mettre un terme aux querelles des évêques d'Occident, convoqua un concile à Francfort-sur-le-Mein, résidence royale. Les prélats de toutes les provinces soumises à sa domination s'empressèrent de se rendre à ses ordres, et ils se trouvèrent réunis au nombre de trois cents. On leur adjoignit trois cents prêtres ou moines, et les principaux seigneurs de la cour impériale. Le souverain lui-même présida l'assemblée, et fit admirer son éloquence dans les discussions théologiques.

Le résultat des délibérations de l'assemblée fut envoyé aux ecclésiastiques d'Espagne, sous forme de lettre synodale, et Charlemagne leur écrivit également en son nom : « Nous sommes profondément touché, seigneurs évêques, de l'oppression que les infidèles vous font souffrir; mais nous éprouvons une affliction plus grande encore de l'erreur qui règne parmi vous, et qui nous a forcé d'assembler en concile tous les prélats de notre royaume, pour déclarer la foi orthodoxe sur l'adoption de la chair de Jésus-Christ.

» Nous avons examiné vos écrits avec une profonde attention, et vos objections ont été discutées article par article dans le synode. Chaque évêque, en notre présence, a eu la liberté d'exprimer son opinion, et avec l'aide de Dieu, cette importante question est enfin décidée.

» Maintenant je vous conjure d'embrasser dans un esprit de paix notre confession de foi, et de ne pas élever vos doctrines au-dessus des décisions de l'Église universelle.

» Avant le scandale que vous avez donné par l'erreur de l'adoption, nous vous aimions comme nos frères; la droiture de vos croyances nous consolait de votre servitude temporelle, et nous avons résolu de vous délivrer de l'oppression des Sarrasins.

» Ne vous privez donc pas de la participation de nos prières et de notre secours; car, si après l'admonition du pape et les avertissements du concile vous ne renoncez pas à votre erreur, nous vous regarderons comme des hérétiques, et nous n'oserons plus avoir de communication avec vous.

» Quant à la proposition soumise à notre jugement sur le nouveau synode tenu à Constantinople, dans lequel on a ordonné, sous peine d'anathème, de rendre aux images des saints le service et l'adoration que l'on rend à la Trinité divine, les Pères de notre assemblée ont rejeté comme sacrilège cette doctrine impie, et repoussent le jugement de la cour de Rome. »

Malheureusement pour la France, les successeurs de Charlemagne ne se conformèrent point à cette décision judicieuse; le second concile de Nicée prévalut dans les siècles suivants, et la fureur des guerres religieuses excitées par les prêtres couvrit bientôt les provinces de ruines, de désastres, d'incendies et de massacres.

Les livres attribués à Charlemagne contre le culte des images furent portés au pape par Angilbert, abbé de Centule. Adrien répondit aussitôt au roi de France : « Nous avons reçu

» Angilbert, ministre de votre chapelle, que nous savons
 » avoir été élevé dans votre palais, et que vous admettez à
 » tous vos conseils; il nous a présenté des capitulaires sou-
 » scrits de votre nom. Nous avons écouté favorablement ce
 » qu'il nous a soumis de votre part, comme si nous l'eussions
 » écouté de votre bouche; et l'affection que nous portons à
 » votre personne nous a obligé de répondre à ses décisions
 » article par article, afin de soutenir l'ancienne tradition de
 » l'Église romaine. Néanmoins nous refusons de regarder
 » ces livres comme étant votre ouvrage, excepté le dernier,
 » qui ordonne à vos peuples d'obéir à notre siège.

» Quant au concile de Nicée, nous l'avons reçu pour em-
 » pêcher les Grecs de retourner à leurs erreurs; mais nous
 » n'avons pas encore donné à l'empereur notre réponse défini-
 » tive; et avant de lui accorder la paix nous exigeons qu'il
 » rende à l'Église romaine la juridiction de plusieurs évêchés
 » et archevêchés, ainsi que les patrimoines qui nous avaient
 » été enlevés par les princes iconoclastes.

» Jusqu'à présent, nos justes réclamations n'ayant point
 » été écoutées, nous devons donc croire que cette indiffé-
 » rence démontre que les empereurs grecs ne sont pas réel-
 » lement orthodoxes.

» Si vous l'approuvez, nous écrivons en votre nom pour
 » rendre grâces à Constantin et à l'impératrice sa mère du
 » rétablissement des images; nous les presserons encore de
 » nous restituer nos juridictions et nos patrimoines; et s'ils
 » persistent dans leur refus, nous les déclarerons hérétiques
 » eux et tous leurs sujets d'Europe et d'Asie, et nous les me-
 » nacerons de votre colère. »

Cette réponse habile montre combien le saint-siège avait besoin de ménager les souverains de France.

Néanmoins, en dépit des volontés de Charlemagne et des décisions du synode de Francfort, le culte des images passa dans l'Église gallicane comme dogme essentiel; ce fut inutilement que les théologiens essayèrent de formuler des distinctions dans la manière d'honorer les représentations, et qu'ils établirent le culte de latrie, qu'on devait rendre à Dieu seul, celui d'hyperdulie, destiné à la Vierge et à ses prétendus portraits, et celui de simple dulie pour les saints ordinaires; les fidèles persistèrent à voir Dieu lui-même dans ses représentations, et adorèrent des statues de pierre et de bois, ainsi que des tableaux et toutes sortes d'images.

Cette adoration, qu'encourageait la cour de Rome, constituait une véritable idolâtrie, qui avait été sévèrement proscrite par les fondateurs du christianisme et par les Pères des premiers siècles de l'Église, puisque l'historien Philostorge rapporte que de son temps on refusa de rendre aucun honneur à une statue du Christ, qu'on prétendait avoir été érigée à Panéade, petite ville de Palestine, du consentement d'Hérode le Tétrarque, et à la demande d'une femme que Jésus avait guérie d'un flux de sang. Cette statue avait été renversée par le prédécesseur de Constantin le Grand, et depuis ce moment gisait au milieu de la place publique, à moitié enterrée dans les décombres et cachée par les herbes qui croissaient autour. Quand elle fut retirée de cette place, on la confina dans la sacristie de l'église, et l'on se donna bien de garde de l'adorer. Cette statue disparut miraculeusement, affirment les prêtres, sous le règne de Julien.

Pendant que le pontife se prosternait aux pieds de Charlemagne, un prince anglais venait s'agenouiller devant l'évêque de Rome pour obtenir le pardon de ses péchés et la protection de l'apôtre. Offa, deuxième roi des Merciens, après avoir tué Éthelbert, dernier roi d'Estanglie, qu'il avait attiré à sa cour sous prétexte de lui donner sa fille en mariage, se rendit à Rome, suivant l'usage du siècle, et demanda au saint-père l'absolution de son crime. Le pape, faisant tourner au profit de son avarice le fanatisme du prince, ne consentit à le réconcilier avec le ciel que sous la condition qu'il autoriserait dans son royaume la levée du denier de saint Pierre, et qu'il fonderait des retraites religieuses dont le saint-siège pourrait vendre les bénéfices. Offa, rassuré sur son salut éternel, retourna dans ses états, fit construire plusieurs monastères en l'honneur de saint Alban et d'autres habitants des cieux; et suivant sa promesse, il en mit les revenus à la disposition du souverain pontife.

Adrien mourut peu de temps après, le 25 décembre 795, après avoir occupé le siège de Rome pendant vingt-quatre ans. Il déploya une remarquable habileté politique dans la conduite de l'Église; son esprit souple et adroit savait fléchir devant les puissances, pour augmenter l'autorité de Rome et pour étendre sa domination sur les peuples. L'avarice était sa passion dominante, et malgré les dépenses qu'il fit en constructions de couvents et d'églises, il laissa des richesses immenses à son successeur.

Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre.

LÉON III,

CONSTANTIN VI,

IRÈNE,

NICÉPHORE,
empereurs d'Orient.

100^e PAPE.

CHARLEMAGNE,

LOUIS

LE DÉBONNAIRE,
rois de France.

Élection de Léon III. — Il reconnaît Charlemagne pour souverain de Rome. — Libéralité du pontife envers les églises et les monastères. — Les dépouilles des malheureux Huns sont converties en vases sacrés et en ornements précieux pour les basiliques de Rome. — Soumission du roi des Merciens au siège de Saint-Pierre. — Le pontife accorde à l'archevêque de Cantorbéry le privilège d'excommunier les rois. — Attentat contre la personne du pape. — Acharnement des conjurés. — On terrasse le pontife pour lui crever les yeux et lui couper la langue. — Léon est horriblement mutilé. — Les conjurés le renferment dans un cachot. — Léon est enlevé pendant la nuit et conduit en France auprès de Charlemagne. — Son retour à Rome. — Informations sur les assassins du pape. — Charlemagne se rend en Italie. — Léon III le couronne empereur des Romains. — Capitulaires sur les chorévêques. — Miracles du Christ de Mantoue. — Fourberies du pontife. — Testament de Charlemagne. — Conduite scandaleuse de l'évêque Fortunat. — Nouvelle conspiration contre la vie du pape. — Sédition des Romains. — Mort de Léon.

Le jour même des funérailles d'Adrien, on éleva Léon III sur le trône pontifical. Le saint-père était originaire de Rome, et habitait dès son enfance le palais patriarcal de Latran : il